REMUNERATION 2017 DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Au cours de sa séance du 26 janvier 2017, le Conseil d'Administration de LVMH, suivant les recommandations formulées par le Comité de Sélection des Administrateurs et des Rémunérations, a fixé comme suit les rémunérations du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

M. Bernard Arnault

1. Rémunération fixe pour l'année 2017 : € 1 151 629

   Variation vs/ année précédente : rémunération fixe identique à celle due pour l'année 2016 (sous réserve des effets de change)

2. Rémunération variable versée en 2017 au titre de l'année 2016, en fonction de l'atteinte des objectifs fixés par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2016 : € 2.200.000

   Variation vs/année précédente : montant identique à celui versé en 2016

3. Rémunération variable pour l'année 2017 :
   Fondée pour moitié sur l'atteinte d'objectifs qualitatifs et pour moitié sur les critères quantitatifs suivants : chiffre d'affaires, résultat opérationnel courant et cash-flow, chacun de ces critères comptant pour un tiers
   Montant maximum : 250 % de la rémunération fixe

M. Antonio Belloni

1. Rémunération fixe pour l'année 2017 : € 3 241 552

   Variation vs/ année précédente : rémunération fixe identique à celle due pour l'année 2016

2. Rémunération variable versée en 2017 au titre de l'année 2016, en fonction de l'atteinte des objectifs fixés par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2016 : € 2.315.250

   Variation vs/année précédente : montant identique à celui versé en 2016

3. Rémunération variable pour l'année 2017 :
   Fondée pour un tiers sur l'atteinte d'objectifs qualitatifs et pour deux tiers sur les critères quantitatifs suivants : chiffre d'affaires, résultat opérationnel courant et cash-flow, chacun de ces critères comptant pour un tiers
   Montant maximum : 150% de la rémunération fixe

* * *